

# Ces handicapés qui forcent les portes de l'emploi

Mettre en avant ses compétences pour vaincre les préjugés du monde du travail. Des salariés témoignent

**A**société doit s'approprier le handicap comme quelque chose d'ordinaire », tel est le credo de Philippe Chazal, le vice-président du Conseil national consultatif des personnes handicapées et auteur de *Témoignages de travailleurs aveugles*, publié en juin aux éditions du Cherche Midi. Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 35 % contre 65 % de la population active.

Pourtant les politiques publiques s'efforcent d'inscrire dans la législation un cadre qui favorise l'emploi des personnes handicapées, avec parfois quelques résultats. La loi du 10 juillet 1987, qui a instauré l'obligation pour les entreprises de 20 salariés et plus d'atteindre le quota de 6 % de leur effectif en personnel handicapé, a été suivie d'une hausse du nombre de salariés handicapés en entreprise. En revanche, « depuis 2009, la lourdeur du handicap n'est plus prise en compte », souligne M. Chazal, ce qui a créé un effet d'aubaine pour les entreprises peu scrupuleuses, qui peuvent être tentées de privilégier les handicaps légers dans leurs recrutements.

Quoi qu'il en soit, « les résultats restent très insatisfaisants », conclut l'Institut Montaigne, dans le rapport « Dix ans de politique de diversité : quel bilan ? », publié fin septembre : le taux de chômage des handicapés est toujours le double de celui de l'ensemble de la population active et la part de CDD est en hausse. Les travailleurs en



Une jeune femme handicapée aux commandes d'un avion de rallye spécialement équipé. GILLES BOUQUILLON/GAMMA-RAPHO VIA GETTY IMAGES

situation de handicap ne peuvent pourtant attendre ni le retour de la croissance, ni une politique volontariste pour se faire une place sur le marché du travail. Nombreux sont ceux qui, par leur combat personnel, améliorent la situation en

accédant à des professions jugées pourtant « impossibles ».

« Je serai la première femme handicapée pilote de voltige », affirme Dorine Bourneton, 40 ans. Dès l'âge de 16 ans, lorsqu'elle s'est retrouvée en fauteuil roulant à la

suite d'un accident d'avion, elle a décidé d'écrire une page de l'aéronautique. Quatre ans après son crash, en 1995, elle obtient son brevet de pilote. A l'époque, tous les sélectionnés du Tour aérien des jeunes pilotes, dont elle fait partie, faisaient carrière dans l'aéronautique. Pour elle, impossible ! lui dit-on. Ça porterait préjudice à la profession. « Quelques années plus tôt, c'étaient les femmes qui se heurtaient à ce genre de résistance », précise-t-elle.

Elle n'a jamais renoncé à son rêve. « Mon but était alors que les personnes handicapées puissent accéder au statut de pilote professionnel », dit-elle. Elle crée une commission de pilotes handicapés au sein de l'Aéroclub de France, puis monte, en 2002, en collaboration avec les pompiers, une mission de surveillance aérienne des feux de forêts dans le Lot-et-Garonne. Et en 2003, c'est gagné : la li-

cence de pilote est ouverte aux personnes en situation de handicap. Le premier à avoir obtenu sa licence est Eric Dabas en 2006. Depuis, il y en a eu sept. C'est peu, mais hautement symbolique.

#### Exemplarité

Les combats gagnés sur le front de l'emploi ne sont pas tous si spectaculaires, mais porte après porte ou plutôt métier après métier, ils élargissent l'accès au marché du travail des personnes en situation

« Je serai la première femme handicapée pilote de voltige »

DORINE BOURNETON

40 ans

de handicap. « Sans masquer les difficultés que représente le handicap, ils montrent les capacités de travail qu'il y a derrière, et changent le regard de la société », explique Philippe Chazal.

Daniel Farnolle, 36 ans, s'est ainsi imposé dans le monde des commerciaux. « Mon handicap était vraiment un frein à cause de l'image de l'assureur type », dit-il. C'est Delphine Gallay, responsable de la mission handicap et diversité de l'assureur April, qui l'a contacté, en 2012, au Salon virtuel de recrutement de travailleurs handicapés, Handi2Day : « Tous les contacts se font par téléphone, et on n'a pas le droit de demander la nature du handicap au candidat. A la fin de l'entretien, Daniel m'a dit qu'il était atteint de nanisme. Lorsque j'ai parlé de son recrutement aux équipes, au début, tout le monde a bugué. Mais il est tellement bon que ça fait taire tout le monde », dit M<sup>me</sup> Gallay. Aujourd'hui, M. Farnolle est responsable d'agence à Paris. L'exemplarité fait tomber des barrières : « Après, les salariés en parlent », remarque M<sup>me</sup> Gallay. Lorsqu'elle fait le tour des vingt-cinq sociétés d'April, soumises à l'obligation légale du 6 %, la responsable de la mission handicap reconnaît passer la moitié de l'heure d'entretien avec les dirigeants à « casser les préjugés ».

« Informer les employeurs, comme l'ensemble de la société, sur ce qu'on peut faire en étant non-voyant », c'est l'objectif que poursuit Philippe Chazal, en recueillant des témoignages de handicapés qui « ouvrent les portes de l'emploi ». Après *Les Aveugles au travail*, publié en 1999 (éd. Le Cherche Midi), il a eu de nombreux retours de non-voyants. « Ça ouvre aussi des possibilités aux personnes en situation de handicap », explique-t-il. Dans son ouvrage, il donne ainsi la parole à Bertrand Catherine, bibliothécaire, Nicolas Caraty, guide de musée, Hamou Bouakkaz, élu PS, ou encore Stéphane Forgeron, inspecteur dans le secteur bancaire, et Eric Brun-Sanglard, architecte d'intérieur, autant de métiers plutôt contre-intuitifs pour des aveugles. ■

ANNE RODIER

Le Monde.fr présente **M Emploi**



**Boostez**  
votre carrière avec  
Le Monde | monster

Decouvrez notre nouvelle chaîne  
**LeMonde.fr/emploi**  
L'actualité du marché de l'emploi, la gestion de carrière,  
le management et toutes nos offres d'emploi.

Le Monde

INTERNET  
MOBILE  
TABLETTE  
QUOTIDIEN  
MAGAZINE

## Plus de chômeurs et plus de CDD

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est deux fois moins élevé que dans le reste de la population

**D**epuis 1987, les entreprises de 20 salariés ou plus des secteurs privé ou public sont soumises à un quota : elles doivent employer au moins 6 % de personnel handicapé, sous peine de devoir payer une contribution. Vingt-sept ans plus tard, le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés est de 3,1 % dans le privé et de 4,64 % dans le public, selon les derniers chiffres du ministère du travail publiés en novembre.

Certes le compte n'y est pas, mais les choses changent. Seules 8 % des entreprises privées n'emploient aucun travailleur handicapé (7 % dans le public) et 41 % ont atteint ou dépassé le quota imposé (48 % dans le public) : des chiffres en constante augmentation. Depuis 2005, les entreprises ont aussi la possibilité d'échapper à la sanction financière en favorisant l'accessibilité de leurs locaux ou en adaptant des postes de travail par exemple. Un choix que font de nombreuses entreprises.

Pourtant, le taux de chômage des travailleurs handicapés reste deux fois plus élevé que dans le

reste de la population, selon l'Insee. Et 56 % d'entre eux sont au chômage depuis plus d'un an, contre 42 % pour l'ensemble des inscrits.

L'Association des paralysés de France (APF) tire même la sonnette d'alarme : le nombre de chômeurs en situation de handicap a doublé en six ans, passant de 205 864 en décembre 2007 à 413 421 en décembre 2013. Une partie de la hausse s'explique par le fait que de plus en plus de personnes déclarent leur handicap depuis qu'en 2005 les procédures administratives ont été facilitées.

#### L'âge, facteur important

Mais l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés subit la mauvaise situation économique, comme le reste du pays. A l'image de l'évolution du marché du travail, les recrutements se font « plus souvent en CDD (36 %) qu'en CDI (32 %), contrairement aux années précédentes », précise la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares analyses n° 083, novembre 2014).

Autre facteur important : l'âge. Près de la moitié des personnes handicapées ont plus de 50 ans. Et elles rencontrent les mêmes difficultés d'accès à l'emploi que les seniors valides.

Le niveau de formation est également un frein. 29 % des personnes handicapées ont un niveau d'études inférieur au CAP, soit 11 points de plus que pour l'ensemble de la population. Elles sont également moitié moins nombreuses au niveau bac + 2 ou plus, indique l'Agefiph, l'organisme chargé de la collecte des contributions auprès des entreprises privées. Or ce sont les travailleurs les moins formés qui sont les plus frappés par le chômage, qu'ils soient handicapés ou non.

Enfin, même si les mentalités changent progressivement, les idées reçues autour du handicap continuent à inquiéter les entreprises, qui craignent notamment des coûts supplémentaires. Pourtant, près de 80 % des travailleurs handicapés n'ont besoin d'aucune adaptation de leur poste de travail, remarque l'Agefiph. ■

LAURA BURATTI